



Litige avec enseigne pour location camionnette

Par **tony73**, le **31/03/2015 à 19:48**

bonjour, j'ai eu environ 1 semaine, une enseigne de magasin me prête une camionnette pour que je puisse livrer ma cuisine à domicile. Avant d'emprunter le véhicule, je fais le tour de cette dernière avec un des employés pour faire "l'état des lieux" avant de prendre la route. Une fois ma cuisine livrée, je ramène la camionnette, nous faisons un second état des lieux, rien n'est signalé. Environ 2 jours plus tard je reçois un coup de fil du directeur de cette enseigne me disant que la camionnette en question a été abîmée par mes soins au niveau du toit et qu'il possède une vidéo sur laquelle l'impact serait absent avant que j'emprunte la camionnette et présent une fois que je la ramène. Je suis un peu surpris mais je conduis avec des écouteurs donc il est possible que j'ai abîmé ce véhicule sans rien entendre. Ma question: Est-ce que la vidéo de surveillance peut être utilisée comme preuve ou c'est le papier de l'état des lieux du véhicule qui fait preuve? Dans quel cas rien n'a été signalé à mon retour donc il est possible que l'impact ait été fait par une autre personne. merci d'avance pour vos réponses cordialement